

Pour tout renseignement : 09 69 36 35 34  
(appel non surtaxé)

### CONDITIONS PARTICULIERES Vente à distance

#### OBJET

Cette offre s'applique dans le cas d'un branchement seul ou avec extension de réseau inférieure à 35 mètres. Ce branchement concerne un local professionnel avec un usage chauffage au gaz naturel ou un autre usage dont la consommation est équivalente.

Le raccordement comprend la réalisation des travaux en domaine public depuis le réseau de GRDF jusqu'au coffret de comptage<sup>1</sup> situé en limite de propriété, ainsi que la fourniture et la pose du coffret de comptage. L'installation intérieure liée à vos équipements gaz naturel ainsi que la liaison, en domaine privé, entre le coffret de comptage et ces équipements restent à votre charge.

#### DETAIL DES PRESTATIONS<sup>2</sup>

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Branchement gaz avec usage chauffage	1,0	355,79	355,79	20,00%	71,16	426,95
Dont TVA 20,00					71,16	
Total TVA					71,16	
<b>Total des prestations</b>	-	-	-	-		<b>426,95€</b>

#### ELEMENTS A VOTRE CHARGE

Travaux à réaliser : Installation intérieure, après compteur, à réaliser

Documents à fournir : Certificat de conformité de l'installation intérieure, pour la mise en service (délivré par votre installateur)

#### MODALITES DE PAIEMENT

Pour bénéficier de cette offre vous devez nous retourner notre proposition signée et régler un acompte de 50% du montant total TTC. Pour ce faire, vous pouvez :

- soit vous connecter sur le site ([www.grdf.fr/paiementcb](http://www.grdf.fr/paiementcb)) pour valider et payer en ligne, par carte bancaire.
- soit nous retourner, à l'aide d'une enveloppe non affranchie, cette proposition datée, signée et accompagnée d'un chèque d'acompte à l'ordre de GRDF, à :

<sup>1</sup> Le coffret de comptage sera situé en limite de votre propriété, au plus proche du réseau de distribution de gaz naturel. Dans les cas particuliers où un coffret ne pourrait être posé (vitrines, nature de la façade extérieure, ...), nous conviendrons avec vous de l'emplacement du compteur. <sup>2</sup> Ces prix sont conformes au catalogue des prestations de GRDF (accessible sur [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)) et aux taux de TVA qui sont en vigueur au moment de la date de réception de la demande du client. Ces prix intègrent les Frais Généraux, conformément aux dispositions de l'article 3.1 des Conditions Générales. La date de mise en service s'effectuera dans les conditions précisées dans le catalogue des prestations de GRDF en vigueur au moment de la date de réalisation de la mise en service.

Date et signature au dos 

## VALIDITE DE L'OFFRE

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Merci de bien vouloir valider auprès de votre installateur, la pertinence des caractéristiques techniques qui ont été retenues pour votre raccordement. En cas de modification, veuillez le mentionner en entourant les données correspondantes ci-contre :

Débit (m <sup>3</sup> /h)	6	10
---------------------------	---	----

Pression (mbar)	21	27	300
-----------------	----	----	-----

### DELAIS DE REALISATION

Vous souhaitez bénéficier du gaz naturel chez vous le ..... . Les travaux de raccordement seront effectués au plus tard le ..... , sous réserve de l'obtention des autorisations administratives<sup>3</sup> et de la réalisation, le cas échéant, des travaux préalables à votre charge. Il vous appartiendra de choisir un fournisseur et de demander votre mise en service 10 jours avant votre date de mise en service souhaitée. Nous mettons tout en œuvre pour respecter ce planning sous réserve que le paiement de votre acompte nous parvienne avant le .....

Afin de mieux vous accompagner dans vos travaux, merci de nous préciser les coordonnées de votre installateur, si vous les connaissez déjà :

Nom de l'entreprise : .....

Commune : ..... Téléphone : .....

Fait à ....., le ..... Signature : précédée de la mention « Bon pour travaux »

En deux exemplaires (dont un à retourner signé au moyen d'une enveloppe Libre Réponse à l'adresse mentionnée dans le § Modalités de paiement).

<sup>3</sup> La faisabilité des travaux de raccordement est subordonnée à l'accord préalable des autorités administratives compétentes dans le cas d'une voie publique (accord demandé par nos services), et/ou de l'accord des copropriétaires dans le cas d'une voie privée, et/ou à la fourniture du titre attestant de la servitude de passage dans le cas d'une propriété enclavée (à nous transmettre le cas échéant).